

**Attestation de conformité à l'annexe II du R44/2014 (anti-manipulation)
(véhicule neuf uniquement)**

Je certifie que le véhicule identifié avec le VIN

respecte les prescriptions de l'annexe II pour la catégorie concernée et que les pièces sont marquées conformément au tableau ci-après :

Désignation	Numéro de marquage
Silencieux d'admission	
Carburateur ou dispositif équivalent	
Pipe d'admission	
Cylindre	
Culasse	
Tuyaux d'échappement (si séparé)	
Silencieux	
Organe entraînant de transmission (pignon ou poulie avant)	
Organe entraîné de transmission (pignon ou poulie arrière)	
Dispositif électronique	
Section restreinte	

Fait à _____, le

Signature (le constructeur)